

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

QUAI OUEST - Aménagement de la tranche 1 de l'îlot Jacob Delafon à REIMS (51)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS DHP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. HAEZEBROUCK

RCS / SIRET

5 0 1 6 9 2 3 2 1 0 0 0 2 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39.a)	=> Création de 16 752m ² de surface plancher

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'intègre dans le réaménagement global de l'îlot Jacob Delafon à Reims (première tranche développée sur deux).

Il développe une surface plancher totale de 16 752m² en trois phases mixtes (commerces/logements) :

- Ensemble 1a : 44 logements + 267m² de commerces et 80 places de parking pour une SDP totale de 3 972m²
- Ensemble 1b : 85 logements + 320m² de commerces et 120 places de parking pour une SDP totale de 6 346m²
- Ensemble 1c : 81 logements + 270m² de commerces et 114 places de parking pour une SDP totale de 6 434m²

Le développement de la tranche 2 n'est pas programmé à ce jour.

4.2 Objectifs du projet

Les études de faisabilité de réaménagement du quartier de Port Colbert à l'horizon 2040, portées par la Communauté Urbaine du Grand Reims se déclinent en ambitions et objectifs pour le secteur "Delafon-Peugeot-Vernouillet" retravaillé en îlots opérationnels, et plus finement pour l'ancienne friche Jacob Delafon redécoupée en deux tranches par une nouvelle voie inter-quartiers. Ce projet de réaménagement est encadré par une OAP du PLU de la commune qui reprend le contenu du CPAUPE pour le secteur (voir Annexe).

Le projet urbain dans lequel s'intègre le développement de la présente tranche prévoit ainsi :

- un maillage des espaces publics et un schéma de voiries laissant une large place aux mobilités douces, aux espaces verts et à l'eau pour une mise en réseau à l'échelle du quartier, et permettant la mise en place de nouvelles centralités urbaines reconnectées avec le reste du quartier.
- une programmation mixte (logements, activités, commerces, équipements et stationnement pour un total d'environ 37 752m² de SDP) est projetée à l'échelle de l'îlot Delafon. La tranche 1 -concernée par le présent projet- est destinée à accueillir du logement et du commerce en RDC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sur la parcelle débuteront fin 2020

Une première phase de dépollution aura lieu.

Les travaux de construction dureront ensuite 3 ans pour une livraison prévue en Juin 2022 pour la première tranche, Juin 2023 pour la deuxième tranche et Décembre 2024 pour la dernière.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet développe des bâtiments de logements avec des surfaces dédiées à l'implantation de commerce en rez-de-chaussée.

Le projet est découpé en trois phases, chacune disposant de sa poche de stationnement à l'aplomb, avec un accès séparé depuis les rues Vernouillet ou Soussillon (conformément au CPAUPE et à l'OAP, aucun accès aux stationnements ne se fera le long du nouveau boulevard inter-quartier ou du quai Brébant pacifié).

Les RDC du projet seront réservés aux modes doux, des locaux vélos seront implantés dans chaque bâtiment à proximité directe des accès piétons, le projet s'ouvrira vers le quai Brébant désormais pacifié (piétons/vélos), et plus loin vers le parc St Charles via une passerelle piétonne.

Conformément aux prescriptions du CPAUPE reprises dans l'OAP du PLU (voir annexe), les gabarits des bâtiments vont du R+2 au R+12 (émergences ponctuelles) de manière à s'intégrer dans le paysage de manière progressive, tout en habitant "la ville haute"

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Perm de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise projet	13 500m ²
Surface plancher totale	16 752m ²
Nombre/surface total(e) de logements	210 unités / 15 895m ²
Surface de commerces totale	857m ²
Nombre total de places de stationnement	314 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

53 rue Vernouillet
51 100 REIMS

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 00' 53" E Lat. 49° 15' 26" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF. La première ZNIEFF à proximité est une ZNIEFF de type II du nom de "VALLEE DE LA VESLE DE LIVRY-LOUVERCY A COURLANDON", qui se situe à 3.1Km du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Reims en Champagne-Ardenne. L'altitude moyenne de la parcelle est de 77m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas couvertes par un APB. La première zone couverte par un arrêté de protection de biotope se situe à 42Km du site du projet et se nomme "La Hottée du Diable"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Reims en Champagne-Ardenne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche est à 5.8Km du projet ("Montagne de Reims")
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Marne, auquel appartient la commune de Reims, est pourvu d'un "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures des transports terrestres". Ce dernier a été approuvé le 20 Juin 2012
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'angle Sud-Est de la parcelle (coté rue Soussillon) se trouve à la limite de 2 périmètres de protection de monuments historiques (" Porte de Paris" et "cirque et manège") L'ABF sera consulté dans le cadre du projet et ses éventuelles recommandations seront suivies par l'équipe de conception.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartographies de la région Grand Est, les parcelles du projet sont situées au sein d'une zone à dominante humide. Les terrains ont déjà fait l'objet d'une artificialisation et la délimitation de zone humide ne peut donc être réalisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims est soumise à un PPRN Effondrement de terrains mais n'est soumise à aucun PPRT. La parcelle du projet se trouve en dehors du périmètre du PPRN. Ce PPRN est approuvé depuis le 16/05/1991.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à l'arrêt des activités industrielles plusieurs campagnes d'études et travaux de dépollution ont été menés sur l'îlot Jacob Delafon. Les travaux de dépollution menés par le dernier exploitant ont conduit à un zonage du site fonction des pollutions résiduelles (métaux lourds, COHV, HAP, hydrocarbures, PCB). Dans le cadre du projet, un diagnostic complémentaire ciblé sur la tranche 1 ainsi qu'un plan de gestion et une EQRS ont été réalisés courant 2019 (voir annexes) pour mettre en adéquation le site avec l'usage futur de logements et commerces.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Reims se situe dans la zone de répartition des eaux n° 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet se situe à 1.4Km (Cathédrale Notre-dame de Reims).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 5.4 Km. Il s'agit d'un site à directive habitat qui se nomme "Marais de la Vesle en amont de Reims" Le premier site Natura 2000 à directive oiseaux se situe à 23.2Km du site et se nomme "Vallée de l'Aisne en aval de Château Porcien"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à 590m du site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO " Les promenades de Reims".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau ne sera réalisé par ce projet. En effet, le projet comprend des logements et de commerces raccordés aux réseaux urbains.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté au droit de la masse d'eau souterraine « Craie de Champagne nord », n°FRHG207. Le niveau des plus hautes eaux a été évalué à environ 0,15m de la surface par un BET spécialisé (voir annexe). La réalisation des parkings souterrains entraînera un rabattement de nappe provisoire en chantier (qui fera l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau si nécessaire), et comprendra des dispositions écartant tout risque d'inondation en fonctionnement (cristallisation/cuvelage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La dépollution des sols ainsi que le terrassement pour les stationnements souterrains entraîneront des déblais et des sorties de terres polluées (pour mise en compatibilité des terrains avec l'implantation de logements et de commerces). Environ 29 000m ³ de terres seront ainsi envoyées en filière adéquate, suivant les recommandations du plan de gestion (en annexe).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cas où la mise à niveau des terrains après dépollution pour la réalisation des niveaux souterrains nécessiterait un apport de terres, celles-ci seraient issues de gisements à proximité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une friche urbaine enclavée et envahie par une espèce exotique envahissante à savoir le Buddléia de David. Cette espèce fera l'objet d'un traitement particulier lors des travaux de terrassement afin d'éviter sa propagation. De plus, le projet participe à la création de continuités vertes à l'échelle du quartier. Il suivra les prescriptions du CPAUPE en faveur de la biodiversité et de la valorisation de la nature en ville.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité immédiate d'un site Natura 2000. Le projet s'implante sur une friche urbaine. Aucun impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 n'est prévu

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une friche urbaine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité directe d'un site ICPE appelé "Les grands moulins de Reims" soumis à Autorisation. Cette installation n'est pas SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune cavité souterraine n'a été identifiée au niveau du site du projet. Le risque retrait/gonflement des argiles est faible. Les parcelles du projet ne sont pas couvertes par la zone inondable de la Vesle (risque de débordement de cours d'eau).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à entraîner des risques sanitaires. Sa mise en œuvre implique une dépollution du site et améliorera donc l'impact sanitaire général de la zone. L'ensemble des mesures identifiées par le plan de gestion seront mises en œuvre de manière à éviter tout risque sanitaire résiduel pour les futurs occupants conformément à l'EQRS. Les logements seront conçus de manière à garantir une bonne qualité de l'air intérieur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit du stationnement conformément aux prescriptions du CPAUPE, qui encadre le réaménagement global du quartier et notamment de sa trame viaire. Les aménagements prévus visent à pacifier les circulations sur le quartier, et à laisser une plus large place aux piétons/cycles (les quais deviennent par exemple entièrement piétons).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet accueillera des logements et des commerces. Il ne sera pas source de pollution sonore. Une première approche des isolements de façades à prévoir a été réalisée (voir Annexe). Elle sera mise à jour au regard du futur contexte sonore (évolution du classement des voies du secteur), établi en fonction des résultats des études de trafic, en cours de réalisation par le Grand Reims.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules vibrations engendrées par le projet seraient liées à la phase chantier. Les mesures de réduction de nuisances nécessaires seront mises en œuvre par les entreprises (entretien et choix des engins, horaires de travaux)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site comprendra des éclairages extérieurs notamment pour les cheminements piétons. Ces éclairages seront conformes au CPAUPE et n'engendreront pas de pollution lumineuse trop importante.</p> <p>Il sera concerné par la pollution lumineuse engendrée par les éclairages publics sur la voirie avoisinante.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Reims est concernée par un PPA, le projet tient compte des actions relatives aux logements, transports et chantiers qui y sont identifiées. Ainsi, le projet laisse une part importante aux mobilités douces pour limiter le trafic engendré, la production de chaleur ne se fera pas via la biomasse, et des dispositions de réduction des émissions (engins, poussières, solvants...) seront appliquées en chantier conformément à la CPAUPE.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme demandé par la réglementation (PLU, ZAC), au regard de la nature des terrains en place et de leur perméabilité, l'infiltration de toute ou partie des EP pourrait être envisagée. Toutefois, en raison notamment de la très faible profondeur de la nappe et de la présence de pollutions résiduelles dans les sols, il a été déconseillé par un BET spécialisé d'infiltrer les EP (voir annexes). Il sera prévu des ouvrages de rétention à débit régulé (2,28L/s), conformément aux préconisations de l'étude fournie en annexe.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de logements/commerces engendrera en majorité des déchets non dangereux. On trouvera essentiellement des déchets "ménagers" et du carton. Le site sera raccordé à la collecte de déchets de la commune de Reims.</p> <p>Les terres polluées seront évacuées dans les filières adaptées (conformément au plan de gestion)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ABF sera consulté dans le cadre du projet, des périmètres de protection étant interceptés par les parcelles. Le projet vient réhabiliter un ancien site industriel et s'intègre dans le réaménagement plus large d'un quartier de Reims.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve sur une ancienne friche industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet fait partie du réaménagement du Quartier de Port Colbert. Ce projet à grande échelle a fait l'objet d'études préalables visant à en appréhender les effets, et à inscrire les mesures nécessaires au CPAUPE et au PLU (via des OAP et le règlement), que respectent le projet.

Il fait partie de l'un des îlots du secteur Delafon-Peugeot-Vernouillet. La friche Peugeot voisine doit accueillir un projet de construction d'ensemble immobilier (bureaux, hôtel, résidence étudiante), soumis à étude d'impact par décision du Préfet en date du 30/09/2019. Cette étude d'impact appréhendera nécessairement les effets cumulés avec les projets voisins.

Le réaménagement de l'îlot Jacob Delafon comprend :

- la création d'un boulevard inter-quartier au travers de l'îlot (pensé à l'échelle du quartier Port Colbert);
- la reprise des voiries existantes pour les pacifier (agrandissement de la rue Vernouillet, agrandissement de la rue Soussillon prolongement de la rue Voos Taste, piétonnisation des quais);
- l'aménagement de deux tranches foncières, le présent projet représentant la tranche 1.

Si les aménagements viaires à venir ont guidé la conception du projet (accès, stationnement, modes doux) garantissant le fonctionnement futur des mobilités de l'îlot, le développement de la tranche 2 n'est pas engagé à ce jour, ne permettant pas d'évaluer de manière précise les impacts cumulés à l'échelle de l'îlot sur d'autres thématiques.

Le projet de développement de la tranche 2 pourra en temps venu évaluer ses impacts cumulés avec la tranche 1 et les projets en cours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le présent projet s'intègre dans un quartier en pleine mutation, dans un secteur présentant de nombreux enjeux liés à son passé industriel mais également à un contexte très urbain. Un CPAUPE a été établi pour le secteur opérationnel Delafon-Peugeot-Vernouillet, afin de garantir la maîtrise de son impact global via des mesures de bonne gestion des enjeux à l'échelle de chaque projet.

Ainsi le présent projet prévoit :

- Le traitement des diverses pollutions des sols et eaux souterraines permettant d'améliorer l'état sanitaire de la parcelle en lien avec les usages projetés ;
- Le déploiement de mesures pour les modes doux (piétons/cycles) sur la parcelle en lien avec les aménagements alentours, limitant l'impact du projet sur le trafic, la qualité de l'air et les émissions sonores ;
- La maximisation des surfaces perméables et végétalisées pour limiter les effets d'îlots de chaleur et participer à l'amélioration de la biodiversité du site en lien avec les espaces naturels alentours,
- Les dispositions constructives et techniques garantissant le respect des niveaux réglementaires en acoustique/qualité de l'air intérieures et la gestion du risque inondation,
- La mise en place d'une démarche "chantier propre" limitant les effets négatifs du projet en phase travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Si le projet s'intègre dans une opération de réaménagement à l'échelle de l'îlot Delafon, il en est à ce jour la seule composante assez avancée pour en appréhender les impacts. Comme vu avec la DREAL le 18/09/2019 dernier (voir support en annexe) :

- L'ensemble des enjeux identifiés sur le secteur ont été appréhendés pour le projet (grâce au CPAUPE et à l'OAP).
- Les sujets devant (et pouvant) dès à présent être caractérisés (comme la pollution des sols, la vulnérabilité de la nappe, les mobilités, l'acoustique) ont été étudiés et les mesures nécessaires ont d'ors et déjà été identifiées,
- La MOA s'engage à ce que les autres sujets fassent l'objet d'études spécifiques durant la conception de chaque bâtiment, et que les dispositions adéquates soient ensuite mises en œuvre.

En ce sens, le projet ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Présentation du projet à la DREAL (18/09/19)
Annexe 8 : Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementale
Annexe 9 : Diagnostic de pollution des sols (Janvier 2019)
Annexe 10 : Études complémentaires de pollution des sols (Plan de gestion et EQRS)
Annexe 11 : Étude géotechnique (G2 AVP)
Annexe 12 : Étude de faisabilité d'infiltration
Annexe 13 : Estimation des niveaux de plus hautes eaux
Annexe 14 : Étude acoustique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

REIMS

le.

14/11/2019

Signature



DHP

S.A.S. au Capital de 37 000 €uros

3, Place du Forum - 51100 REIMS
Tél. 03 26 40 45 27 - Fax. 03 26 47 43 24
RCS REIMS 501 692 321